Belgique : un média condamné au nom du « cordon sanitaire médiatique » par le Conseil de déontologie journalistique pour avoir publié le discours intégral de J. D. Vance

05/03/2026 à 12h25



À Munich, le discours avait surpris jusqu’aux diplomates les plus aguerris. Le 14 février 2025, devant la Munich Security Conference, le vice-président américain J. D. Vance dénonçait ce qu’il voyait comme un recul de la liberté d’expression en Europe. L’intervention, sévère et directe, fut aussitôt disséquée dans les rédactions occidentales.

Le lendemain, le site belge 21News en publia la transcription complète, estimant nécessaire de rendre accessible un texte largement commenté mais difficile à consulter dans son intégralité.

Un an plus tard, la publication a valu au média une

condamnation du Conseil de déontologie journalistique. L’instance considère que la reproduction intégrale du discours aurait dû s’accompagner d’une vérification et d’une mise en perspective critique.

Pour la direction du site, retranscrire un discours ne signifie pas y adhérer. Mais la décision relance en Belgique le débat ancien autour du « cordon sanitaire médiatique » et de ses limites dans un paysage médiatique déjà concentré.

Le Point